

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 7 décembre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Nicolas ISNARD - Henri PONS représenté par Catherine PILA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Michel ROUX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URBA-006-15019/23/BM

■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des Bouches-du-Rhône et paiement de la cotisation 2023 **79504**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil Général des Bouches du Rhône a créé en 1980, sur la base de la loi du 7 janvier 1977 sur l'architecture, un Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Bouches-du-Rhône (CAUE 13). Cette association, chargée d'une mission de service public, a pour but de conseiller, former et sensibiliser les particuliers et les Collectivités Locales en matière d'architecture, d'urbanisme et d'environnement. Ses services sont gratuits. Financée par une quote part de la taxe d'aménagement et par les adhésions des communes et EPCI membres, elle accompagne depuis plusieurs années les politiques publiques mises en place par les Collectivités Locales et les acteurs publics tout en favorisant l'essor des démarches participatives de co-construction.

Dès sa création et à la suite des intercommunalités préexistantes, la Métropole-Aix-Marseille-Provence a adhéré à cette structure.

En outre, la composition du Conseil d'Administration du CAUE13 traduit le rôle conjoint de l'État, des collectivités territoriales et des professionnels de l'acte de bâtir.

Depuis, de nombreuses réalisations sur le territoire métropolitain ont bénéficié de l'accompagnement du CAUE13 et notamment :

- Des sites naturels comme le Grand Site Concors Sainte Victoire par des études permettant son intégration dans PLUi du Pays d'Aix.
- Des paysages ou sites patrimoniaux par des études de mise en valeur.
- Certains travaux du Conseil de Développement Métropolitain.
- La réalisation d'un Atlas Métropolitain en partenariat avec l'Ecole Nationale d'Architecture de Marseille (ENSAM).

Le CAUE13 intervient également dans les dispositifs de rénovation et valorisation des centres villes, "petites villes de demain", "envie de ville" et les opérations façades soutenues par le Département des Bouches du Rhône.

Signataire de la convention de partenariat du dispositif Envie de Ville, il accompagne de nombreuses communes adhérentes, membres de la Métropole dans leurs réflexions centre-ville intégrées au dispositif.

Ainsi, dans le cadre d'Envie de Ville, il intervient pour les 6 communes du programme « petite ville de demain" dont :

- Trets où il intervient aussi dans le cadre des Opérations Façades et la charte des devantures et enseignes
- Lambesc (+ Opération Façade et Plan guide espaces publics du centre).
- Port St Louis du Rhône (+ Charte des terrasses).
- Berre (+ revégétalisation du centre).
- La Roque d'Anthéron (+ Opérations Façades et réflexions sur les aménagements du centre, Charte AUE).
- Sénas (+ Opérations Façades et réalisation d'un Plan Guide).

Le CAUE13 est également présent dans 6 communes en phase d'expérimentation dont :

- Aubagne (+ Opération Façades - adhésion en cours).

- Mallemort (+ Opération Façades et réflexion sur les espaces publics du centre).
- Miramas (Plan guide centre, Friche AREVA et Charte promoteurs).
- Péliissanne (Opération Façade et le Plan guide).
- Peyrolles (Opération Façade, Charte des enseignes et devantures et reconversion du château).
- Salon (Opération Façades).

Au-delà, 6 communes ont sollicité « Envie de ville » et sont proposées pour intégrer le dispositif

- Auriol (Opération Façade et du Plan guide espace public du centre).
- Cabries (Opérations Façade et réflexion sur le piton).
- Eyguières (Opération Façade).
- Saint Victoret (Plan guide du centre).
- Septèmes les Vallons (Opération Façade).
- Velaux

D'autres encore à l'étude dont Gardanne, Roquevaire, Saint Cannat, Venelles ou encore La Bouilladisse.

Par ailleurs, le CAUE 13 met à disposition des communes du Département et de la Métropole des outils et supports de communication pour sensibiliser le public à la prise en compte Architecturale Urbaine et Environnementale.

En 2024, une exposition sera notamment mise à la disposition de la Métropole pour sensibiliser les élus et citoyens aux enjeux de la densité et l'étalement urbain.

L'exposition Dense, dense, dense, conçue comme une collection de châteaux de cartes, offre aux visiteurs un parcours au travers d'une série de structures faites de panneaux illustrés autour de 3 thèmes de la densité : Qu'est-ce qui est dense ? Pourquoi faire dense ? Comment faire dense ?

L'exposition a pour vocation de comprendre et questionner la densité résidentielle et les enjeux de l'étalement urbain. Dense, dense, dense explore ces questions avec des illustrations, des photographies légendées et des commentaires de maires, d'architectes, d'urbanistes, de maîtres d'ouvrage, d'habitants, sociologues, paysagistes... Enfin, trois diaporamas permettent de découvrir une quinzaine d'opérations de logements construites en France ces dernières années, présentées dans un grand travelling allant de la ville jusqu'au logement.

Au vu des services rendus au territoire et afin de soutenir cette mission de service public, il est proposé de renouveler l'adhésion à l'association et de payer la cotisation annuelle pour l'année 2023, dont le montant s'élève à 50 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la CAUE assure une mission de service public complémentaire des actions menées par la Métropole et ses communes.
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite bénéficier de l'expertise et de l'appui du CAUE pour l'accompagner dans l'exercice de ses compétences.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des Bouches-du-Rhône et le paiement de la cotisation 2023 à hauteur de 50 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2023 et suivants de la Métropole : Chapitre 011 nature 6228.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Commande publique,
Aménagement, SCOT - Planification (PLUi)
Suivi de la loi 3 DS

Pascal MONTECOT